



---

**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique**  
**Cinquante-troisième session**  
Vienne, 9-18 juin 2010**Projet de rapport****Chapitre II****Recommandations et décisions****E. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle**

1. Le Comité a examiné le point intitulé "Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle", conformément à la résolution 64/86 de l'Assemblée générale.
2. Les représentants de l'Allemagne, de la Chine, des États-Unis, de l'Inde et du Japon ont fait des déclarations sur ce point.
3. Le Comité a entendu les présentations suivantes:
  - a) Le programme de collaboration industrielle de l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale, par le représentant du Japon;
  - b) Les technologies de la NASA au profit de l'humanité, par le représentant des États-Unis;
  - c) La cinquième Conférence de l'espace pour les Amériques: concertation spatiale régionale pour la sécurité et le développement humain; perspectives d'avenir, par le représentant de l'Équateur.
4. La publication *Spinoff 2009*, présentée par la National Aeronautics and Space Administration des États-Unis (NASA), a été mise à la disposition du Comité.
5. Le Comité a pris note des informations communiquées par les États concernant les pratiques nationales en matière de retombées bénéfiques des techniques spatiales ayant entraîné des innovations utiles dans divers secteurs scientifiques et pratiques de la société civile, comme la médecine, la biologie, la chimie, l'astronomie,



l'agriculture, l'aviation, les transports terrestres, la lutte contre l'incendie, la protection de la nature et l'énergie.

6. Le Comité est convenu que ces applications constituaient un puissant moteur d'innovation technologique et de croissance dans le secteur industriel et dans celui des services et qu'elles pouvaient avoir des retombées sociales et humanitaires bénéfiques, favoriser le développement de l'infrastructure nationale de télécommunications et contribuer à d'autres projets visant à atteindre le développement durable.

7. Le Comité est convenu qu'il fallait promouvoir les applications des techniques spatiales parce qu'elles favorisaient les technologies novatrices et, ainsi, faisaient progresser les économies et contribuaient à l'amélioration de la qualité de vie.

8. Le Comité a noté que les gouvernements des États Membres avaient réussi à faire participer le secteur privé et le monde universitaire à divers projets de promotion des applications des techniques spatiales.

9. Le Comité est convenu de poursuivre l'examen de ce point à sa cinquante-quatrième session, en 2011.

## **F. Espace et société**

10. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "Espace et société", conformément à la résolution 64/86 de l'Assemblée générale. Il s'est concentré sur le thème "L'espace et l'enseignement".

11. Les représentants du Canada, de la Chine, de la Colombie, des États-Unis, de l'Inde, du Japon, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Nigéria, de la République arabe syrienne et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point. Des représentants d'autres États Membres ont également fait des déclarations concernant ce point pendant le débat général. L'observateur de l'UNESCO a aussi fait une déclaration.

12. Le Comité a entendu les présentations suivantes:

a) Le programme de maîtrise italien en matière de politique et d'institutions spatiales, par le représentant de l'Italie;

b) La sensibilisation à l'espace dans les écoles canadiennes, par la représentante du Canada;

c) La consolidation de la paix grâce à l'enseignement des sciences spatiales auprès des jeunes: contributions au développement humain du Centre national de formation spatiale de l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale, par le représentant du Japon;

d) Les 50 ans d'existence des satellites opérationnels d'étude de l'environnement: l'expérience des États-Unis d'Amérique, par le représentant des États-Unis;

e) Enseignement des sciences spatiales: activités internationales de vulgarisation menées par le représentant de l'Inde;

f) L'Année internationale de l'astronomie: réalisations, héritage et voie à suivre, par l'observateur de l'UNESCO;

g) Le Congrès de la génération spatiale 2009: perspectives d'étudiants et de jeune professionnels du secteur spatial par la représentante du Conseil consultatif de la génération spatiale.

13. Le Comité a pris note des informations fournies par les États concernant les mesures et programmes qu'ils avaient adoptés pour attirer les jeunes vers le secteur spatial en leur faisant bien comprendre toute l'importance et l'utilité des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications.

14. Le Comité est convenu que les États devaient veiller à ce que les programmes pédagogiques concernant l'espace continuent d'intéresser les jeunes et qu'ils devaient collaborer étroitement dans ce domaine, de sorte que les jeunes puissent comprendre les États et l'interdépendance entre les défis actuels et futurs auxquels l'humanité devait faire face.

15. Le Comité a pris note de l'intérêt que les applications des techniques spatiales présentaient pour la société et du fait que les pays en développement y recouraient de plus en plus dans le cadre de la poursuite de leurs objectifs de développement dans des domaines tels que la télémédecine, l'éradication des cultures illicites et la planification foncière.

16. Le Comité a noté que l'enseignement des sciences spatiales pouvait beaucoup aider à orienter des étudiants vers les sciences et les techniques, l'ingénierie et les mathématiques, à renforcer les capacités nationales dans les domaines de la science et de l'industrie et à accroître les possibilités d'instruction grâce au recours à des techniques d'apprentissage à distance comme le téléenseignement et l'apprentissage en ligne.

17. Le Comité a constaté avec satisfaction que, dans le monde entier, les agences spatiales et les organismes pédagogiques mettaient en place un grand nombre d'activités et de programmes d'information pour les enfants, les adolescents et le grand public, afin de les sensibiliser aux bienfaits des sciences et des techniques spatiales et d'encourager les enfants à envisager de s'orienter vers les mathématiques et les sciences.

18. Le Comité a observé que la Semaine mondiale de l'espace, qui se tenait chaque année entre le 4 et le 10 octobre, conformément à la résolution 54/68 de l'Assemblée générale, contribuait au développement de l'enseignement des sciences spatiales et offrait une occasion importante de sensibiliser le public, en particulier les jeunes, aux bienfaits des sciences et techniques spatiales.

19. Le Comité a noté que, dans sa résolution 62/200, l'Assemblée générale avait proclamé 2009 Année internationale de l'astronomie et que plusieurs États utilisaient cette occasion pour mettre en lumière l'importance des sciences et techniques spatiales et renforcer la coopération internationale en matière d'enseignement des sciences spatiales. Un certain nombre d'initiatives fructueuses ont été signalées, en ce qui concerne notamment des sites Web nationaux spécialisés, des logiciels, des numéros spéciaux de revues scientifiques, des émissions de télévision, des timbres, des concours d'affiches et plusieurs projets coordonnés par des partenaires venant des pouvoirs publics, du monde universitaire et de la société civile.

20. Le Comité a pris note des activités menées au niveau régional pour renforcer les capacités par la formation théorique et pratique aux applications des sciences et des techniques spatiales au service du développement durable.
21. Le Comité a constaté avec satisfaction que les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU jouaient leur rôle dans le domaine de l'enseignement concernant l'espace.
22. Le Comité a noté le rôle joué par la Station spatiale internationale en matière d'éducation et de communication avec les établissements d'enseignement du monde entier.
23. L'avis a été exprimé que le Comité et ses organes subsidiaires jouaient toujours un rôle considérable pour ce qui était d'offrir un cadre à l'échange systématique de données d'expérience et d'informations, ainsi que de coordonner le renforcement des capacités, comme prévu dans le Plan d'action du Comité que l'Assemblée générale avait approuvé par sa résolution 59/2.
24. L'avis a été exprimé que, si l'échange d'informations et de données d'expérience sur diverses initiatives relatives à l'enseignement des sciences spatiales était important et devait se poursuivre, le Comité n'en devait pas moins diriger ses efforts vers un nombre réduit de priorités bien définies susceptibles d'avoir plus d'incidences dans ce domaine, et faire en sorte, par exemple, que les États discutent entre eux des difficultés rencontrées en matière de diffusion et de promotion de l'enseignement concernant l'espace.
25. Le Comité a décidé que, comme le Groupe de travail plénier l'avait recommandé à la quarante-septième session du Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/958, par. 55, et annexe 1, par. 9), la question de la promotion d'une plus grande participation des jeunes aux sciences et techniques spatiales serait examinée par le Comité au titre du point "Espace et société" de l'ordre du jour.
26. Le Comité est convenu qu'étant donné l'importance du thème "L'espace et l'enseignement", il en poursuivrait l'examen à sa cinquante-quatrième session, en 2011.

## **G. L'espace et l'eau**

27. Le Comité a examiné le point intitulé "L'espace et l'eau", conformément à la résolution 64/86 de l'Assemblée générale.
28. Les représentants de l'Allemagne, de la Chine, de l'Inde, du Japon et de la République arabe syrienne ont fait des déclarations au titre de ce point. Des représentants d'autres États Membres ont également fait des déclarations sur ce point pendant le débat général.
29. Le Comité a entendu une présentation sur les objectifs et l'état actuel de la mission GOSAT (IBUKI), faite par le représentant du Japon.
30. Au cours des débats, les délégations ont passé en revue les activités liées à l'eau menées à l'échelon national ou en coopération, en donnant des exemples de programmes nationaux et de coopération bilatérale, régionale et internationale.

31. Le Comité a noté que beaucoup d'États étaient déconcertés par la grande variété des graves problèmes qui se posaient, qu'il s'agisse de la pénurie d'eau et de ses conséquences pour les populations et la production agroalimentaire ou, à l'inverse, de la surabondance d'eau causant des inondations et des destructions, qui représentaient une menace sérieuse pour le développement durable de la société.
32. Le Comité a constaté qu'il était couramment fait appel aux données spatiales à des fins de gestion de l'eau et que les techniques spatiales et leurs applications contribuaient grandement à la recherche de solutions à la plupart des problèmes liés à l'eau.
33. Le Comité a noté que les techniques spatiales et leurs applications offraient de plus en plus de possibilités de fournir des informations utiles pour l'étude scientifique de ces questions, la propagation de pratiques rationnelles de gestion de l'eau et la prise de décisions en vue d'une utilisation efficace et durable des ressources en eau.
34. Le Conseil a en outre noté que les techniques spatiales, associées à d'autres techniques, pouvaient aider à surveiller les cycles de l'eau à l'échelle mondiale, à suivre les inondations, les sécheresses et les séismes et à en atténuer les effets, et à faire plus tôt des prévisions plus exactes.
35. Le Comité est convenu de poursuivre l'examen de ce point à sa cinquante-quatrième session, en 2011.
-